



MURS MITOYENS DU CAMBRESIS
Service Instructeur des Autorisations
d'Urbanisme

11 rue Léon Gambetta
BP 10049

59541 CAUDRY CEDEX

N/Réf : MH/GD-241217-P

Objet : Avis sur certificat d'urbanisme
N° 059 206 24 O0007 à Escaudœuvres

Péronne, le 16 décembre 2024

A l'attention de Grégory DELHALLE

Monsieur,

Comme suite à votre demande d'avis sur le permis de construire au profit d'AGRISTO, nous vous informons que la parcelle cadastrée section AI n°0087, dans la commune de Escaudœuvres est considérée comme ayant une adduction en énergie électrique.

Le branchement de ce projet sera réalisé sous maîtrise d'ouvrage de la SICAÉ de la Somme et du Cambrais.

Nous vous rappelons par ailleurs que l'alimentation en énergie électrique est subordonnée à l'application des dispositions en vigueur :

- Le coût d'alimentation du projet, équipement propre (branchement) est à la charge du demandeur. Le coût du raccordement sera déterminé suivant le barème des contributions pour le raccordement au réseau public de distribution d'énergie électrique.
- Le coût des éventuels travaux d'infrastructure des réseaux de distribution nécessaires à l'alimentation sont soumis aux dispositions des codes de l'énergie et de l'urbanisme.

Veuillez noter qu'étant donnée la puissance demandée, des travaux d'infrastructure du réseau HTA seront à prévoir pour répondre aux besoins d'AGRISTO. Ces frais seront à la charge du pétitionnaire.

.../...



Conformément au code de l'énergie, la mise en service du branchement sera réalisée suivant les conditions indiquées dans le catalogue des prestations disponible sur demande ou sur le site internet www.sicaesomme.fr.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, et restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire,

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

L'Adjoint au Directeur Réseaux et Stratégie,



M. HENON